



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 2 février 2023

Question n° 34 de M. Olivier Marmy déposée le 8 novembre 2022 « Valorisation énergétique des ordures et taxe au sac »

Rappel

« La ville de Lausanne communique volontiers que la combustion des déchets ménagers par TRIDEL constitue une source d'énergie importante pour le chauffage à distance (CAD), excédant même les besoins en été, saison durant laquelle du courant peut être produit en sus de la chaleur.

A propos du traitement des ordures, le 24H a publié (3.10.2022) un article décrivant l'insuffisance du tri, puisque 8% des déchets jetés dans les sacs taxés seraient compostables, ce qui permettrait de produire assez de biogaz, selon l'article, pour permettre à 150 voitures de rouler 20'000 km/an ! »

Préambule

La Municipalité attache une grande importance à la gestion des déchets, que ce soit en termes de recyclage des matières ou de valorisation thermique des déchets ménagers (TRIDEL) ; en effet le Programme de législature 2021–2026 a notamment pour objectif d'améliorer et renforcer les infrastructures des déchèteries fixes et mobiles, des écopoints et de tri sur les places et de proposer de nouveaux déchets à recycler ». C'est dans ce contexte, que la Municipalité a intensifié ses actions de communication à l'intention de la population. Les campagnes organisées chaque année ont pour objectif principal de sensibiliser et d'inciter chacune et chacun à adopter un comportement approprié, plus responsable et respectueux des enjeux environnementaux. Une action de proximité axée sur la présence du plastique dans les biodéchets, a ainsi été organisée en octobre dernier afin de pouvoir échanger librement avec les passantes et les passants sur la filière de valorisation des biodéchets (compost, électricité, biogaz), notamment sur l'impact des micro-plastiques sur la qualité finale du compost utilisé dans notre agriculture ou par les particuliers.

Par ce genre d'actions ciblées, la Municipalité souhaite également rendre attentif au fait que la qualité du résultat dépend aussi du comportement de chacune et chacun.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Depuis l'introduction de la taxe au sac, dont le but louable est d'inciter les Lausannois à trier leurs déchets, a-t-on pu observer une évolution de la qualité – au sens de leur pouvoir calorifique et énergétique – des ordures ménagères incinérées ? Et si oui dans quel sens (péjoration ou amélioration) ?

Un suivi du pouvoir calorifique est réalisé depuis l'instauration de l'incinération des déchets à Lausanne ; l'évolution observée durant ces soixante dernières années permet de constater une baisse du pouvoir calorifique inférieur (PCI) avec la mise en route de TRIDEL en 2006 (adaptation de la méthode de calcul) suivie d'une légère augmentation durant les quinze années qui suivent. Cette augmentation s'explique par une amélioration de la qualité du tri, principalement pour les matières compostables qui ne sont plus jetées dans les sacs blancs.

Question 2 : L'objectif de la taxe au sac qui est la réduction du volume des ordures vient-il en contradiction avec la conception même de TRIDEL, qui est de fournir de la chaleur et du courant en valorisant l'énergie produite lors de l'incinération desdites ordures ?

TRIDEL a toujours encouragé le tri des déchets et la réduction des volumes d'ordures pour assurer une capacité d'incinération suffisante et répondre à l'augmentation de la population lausannoise et vaudoise. L'objectif de la taxe au sac n'est donc pas en contradiction avec la conception de TRIDEL. La taxe au sac favorise le tri des déchets. De son côté, l'usine TRIDEL valorise les déchets qui n'ont pas pu être recyclés.

Question 3 : L'impact souhaité de la taxe au sac sur la diminution du volume des ordures pourrait-il inciter TRIDEL à quérir d'autres sources – hors Lausanne et clients existants – de déchets à incinérer ?

TRIDEL ne recherche pas d'autres sources de déchets en dehors de Lausanne et de sa clientèle. Les quantités de déchets livrées par les communes actionnaires sont suffisantes pour assurer la bonne marche de l'usine, tant économiquement que techniquement.

Question 4 : Outre les mesures déjà prises, que peut envisager la Municipalité pour améliorer encore la qualité du tri (moins de compostables dans les sacs blancs, moins de plastique dans le compost) ?

La qualité du tri, notamment moins de plastique dans le compost, est intimement liée à la diminution du volume de déchets compostables dans les sacs blancs. La Municipalité utilise tous les canaux existants pour améliorer le savoir-faire des ménages dans le domaine du tri des déchets ainsi que l'utilisation des infrastructures à disposition : information aux nouveaux habitants, calendrier des déchets et informations directes des ambassadeurs et ambassadrices du tri dans les déchèteries font partie des actions mises en place qui ont le plus d'efficacité.

Plus les ménages comprendront les gestes de tri, mieux ils en intégreront le savoir-faire en déchèterie ou à la maison. Par ailleurs, des équipes de surveillance sont également sur le terrain, notamment pour informer les gérances et conciergeries du bon usage des infrastructures de collecte. Site Internet, campagne d'affichage, dépliants et autocollants complètent la panoplie des outils de communication. La Municipalité tient une ligne forte dans ce domaine comme, par exemple, le street-marketing organisé en octobre dernier sur la thématique du plastique dans les biodéchets. Bien que la population lausannoise améliore chaque année son tri des déchets, cette action de proximité a permis d'informer et de sensibiliser en direct les interlocuteurs et interlocutrices sur les gestes appropriés, mais

aussi sur les conséquences en termes d'impact écologique. Effort de longue haleine, c'est la permanence dans la répétition du même message qui permet d'améliorer sensiblement la qualité et la quantité des déchets recyclés, toutes matières confondues.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Olivier Marmy.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 2 février 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

